



**PRÉFET
DE LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement et du logement**

INDICE D'ÉVOLUTION DES COÛTS DE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

TRANSPORTS DE MATÉRIAUX CARRIÈRE

ENSEMBLE ARTICULÉ 44 Tonnes

(Septembre 2025)

Historique et contexte

Entre 2022 et 2024, les services de l'État, en collaboration avec la chambre de commerce et d'industrie de la Réunion (CCIR) et le comité national routier (CNR), ont conduit plusieurs études sur le secteur du transport routier de marchandises. Ces études ont montré que la profession est très dépendante du secteur du bâtiment et des travaux publics et qu'elle doit être soutenue pour l'évaluation des coûts de production. Elles ont également démontré le besoin de disposer d'outil d'appui pour construire et objectiver les coûts du transport.

En conséquence, il a été décidé de mettre à jour la charte des bonnes pratiques dans le transport. Les travaux de réécriture, menés de concert avec les professionnels, la CCIR et les services de l'Etat, ont conduit à la publication d'une nouvelle charte signée par l'ensemble des parties avec des engagements partagés.

Parmi ces engagements figure la création d'indice de transport visant à objectiver l'évolution des coûts de transport, sur le modèle des indices développés par le CNR.

Compte tenu du contexte du transport routier de marchandises réunionnais, il a été décidé de développer en priorité des indices pour les transports en lien avec le secteur du BTP. Cela se traduit par la création d'un indice dédié au transport de matériaux avec un ensemble routier 44 tonnes et la création d'un indice dédié au transport de béton prêt à l'emploi avec un porteur/malaxeur 32 tonnes.

La présente fiche est consacrée au transport de matériaux avec un ensemble routier (tracteur routier/semi-remorque) de 44 tonnes.

Il convient de rappeler que ces indices constituent une aide à la décision et que la formation des prix entre professionnels du transport et donneurs d'ordre est libre dans le cadre du respect des réglementations en vigueur.

Structuration de l'indice

La méthode de construction et de mise à jour des indices est la suivante : la DEAL, avec l'appui de la CCIR, se charge de collecter les données qui sont ensuite transmises au CNR qui effectue les calculs. La publication est ensuite assurée par la DEAL, en lien avec la CCIR.

Cet indice est décomposé en six postes de coûts. La valeur de chaque poste est déterminée à partir de sources d'information nationales (CNR) ou locales.

- Les postes avec données CNR
 - Carburant : indice CNR gazole Réunion ;
 - Entretien et coût de structure : composante indice CNR ensemble articulé régional ;
 - Conducteur : composante CNR convention collective 138M coût complet.

- Les postes avec données locales
 - matériel : concessionnaire poids lourds réunionnais
 - valeur ensemble TRR/SREM 44T configuration la plus vendue
 - pneumatiques : fournisseur réunionnais REP
 - valeur pneu de référence

L'indice est publié en base 100, la base 100 démarrant en mars 2024. Cette période correspond à la date de réalisation de l'étude CNR. Ces indices sont actualisés à la date de septembre 2025 et seront par la suite mis à jour annuellement.

Chaque poste de coût est pondéré selon sa part dans le coût de production global, cette pondération est réévaluée à chaque actualisation des indices.

Les évolutions des postes de coûts sont estimées en glissement, c'est à dire que la valeur du poste en année N+1 est comparée à sa valeur en année N à l'exception du carburant, dont l'évolution est déterminée à partir de l'indice gazole mensuel.

Données

Indice transport de matériaux ensemble articulé 44 tonnes

Evolution	Mars 2024		Septembre 2025	
	Indice	pondération	Indice	pondération
Carburant	100	25,80 %	86,3	22,80 %
pneumatiques	100	9,10 %	92,8	7,80 %
Entretien-réparation	100	11,60 %	104,3	12,70 %
Matériel	100	17,10 %	104	18,30 %
Conducteurs	100	24,90 %	101,2	26,10 %
Autres coûts et structure	100	11,50 %	102,4	12,30 %
Synthèse	100		97,4	
Synthèse hors carburant	100		101,5	

Commentaires pour l'indice ensemble articulé 44 tonnes

Entre mars 2024 et septembre 2025, on constate une baisse du coût global de 2,6 % conséquence de la baisse de la composante carburant de plus de 10 % sur cette période. Hors carburant, il faut constater une hausse des coûts portée par une hausse de plus de 4 % de la composante entretien. En terme de pondération, en septembre 2025, le premier poste de coût est le personnel, suivi par le carburant et enfin par le matériel.